



Nos régions changent de nom

publié le **13/11/2015**, vu **1948 fois**, Auteur : [Julien ROCHER](#)

**Quelles sont les régions fusionnées, celles qui restent en l'état, et les lois promulguées ?
Quels seront les nouveaux noms des grandes régions et qu'en pensent les citoyens ?**

Dans le cadre de l'Acte de décentralisation III, l'Assemblée nationale a approuvé le [texte adopté n°455](#) du [projet de loi relatif à la délimitation des régions](#), nombre de régions française va passer de 22 à 13 le 1er janvier 2016. Cette loi n°[2015 991](#) a été promulguée le 7 août 2015. Elle a été [publiée au Journal officiel](#) du 8 août 2015.

Avec l'entrée en vigueur de ce redécoupage régional, les fusions programmées de 15 régions pour n'en former que 7 sont :

Alsace-Champagne-Ardenne-Lorrain

Aquitaine-Limousin et Poitou-Charentes

Nord-Pas-de-Calais et Picardie

Auvergne et Rhone-Alpes

Bourgogne et Franche-Comté

Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées

Haute Normandie et Basse Normandie

Les six régions inchangées sont :

Bretagne

Corse

Ile-de-France

Centre

Pays-de-la-Loire

Provence-Alpes-côte d'Azur

Le 6 et le 13 décembre, les conseils généraux vont devoir renommer les régions fusionnées. Les candidats tardent à se décider sur les noms entre impératif de simplicité et peur de froisser les citoyens.

D'après un sondage BVA* environ quatre français sur dix (43%), ne se disent pas satisfaits de cette réforme territoriale. Si les normands se réjouissent d'une Normandie réunifiée, c'est à l'Est que le bas blesse, la nouvelle région Lorraine-Champagne-Ardenne-Alsace déplaît aux alsaciens.

*Sondage réalisé par l'institut BVA du 6 au 15 octobre par internet auprès d'un échantillon de 12.408 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, selon la méthode des quotas.